

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
7 mai 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 30.- APPELS A PROJETS "Alliance Emploi-Environnement" - Ecopasseurs communaux - Rapport annuel 2017 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu l'appel à projets "Plan Marshall 2.vert - Alliance Emploi-Environnement - Ecopasseurs communaux" initié par le Gouvernement Wallon, en date du 11 décembre 2013, dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - décret du 25 avril 2002 - Secteur Pouvoirs locaux;

Vu la délibération du Collège communal, en sa séance du 17 janvier 2014, décidant d'adhérer à l'appel à projet "Alliance Emploi-Environnement - Ecopasseurs communaux" et d'en approuver les modalités;

Vu la notification en date du 24 mars 2014 par le Gouvernement Wallon à la Ville lui signifiant que son projet était retenu et qu'elle bénéficiera d'un poste A.P.E. équivalent temps plein à 8 points;

Vu le projet d'arrêté ministériel, en date du 10 juin 2014, octroyant à la Ville, le budget nécessaire à la couverture des frais de fonctionnement liés aux actions menées dans le cadre de l'appel à projets "A.P.E. - Ecopasseurs" de l'Alliance Emploi-Environnement;

Considérant que l'article 8 de l'arrêté ministériel demande à la commune de fournir au S.P.W. - Secrétariat général - Département du Développement durable un rapport final de l'évolution du projet, rapport présenté au Conseil communal et qui permettra au S.P.W. de procéder à la liquidation du budget de frais de fonctionnement à concurrence de 2.125,00 € pour l'année 2017; que cette arrêté ministériel a été notifié à la Ville, en date du 26 juillet 2017, pour lui rappeler les modalités de liquidation de la subvention;

Vu le relevé des prestations et la déclaration de créance établis par le Service des Ressources humaines en date du 7 février 2018;

Vu le rapport d'activité intermédiaire 2017 établi par l'Ecopasseur communal et approuvé par la Directrice du Département technique, en date du 10 avril 2018;

Vu la décision du Collège communal, en sa séance du 20 avril 2018;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 4 mai 2018;

A l'unanimité,

APPROUVE

le rapport d'activité intermédiaire 2017 intitulé "Rapport annuel 2017 - Ecopasseur communal" et ses annexes (relevé de prestations de l'Ecopasseur, déclaration de créance).

Le dossier complet et la présente délibération seront transmis au S.P.W. - Secrétariat général - Département du Développement durable pour procéder à la liquidation de la subvention 2017 d'un montant de 2.125,00 € due à la Ville pour couvrir les frais de fonctionnement éligibles du projet.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION